



Confédération Générale
du Travail FORCE OUVRIERE

DÉCLARATION FNEC-FP-FO CHSCTA DU 9 OCTOBRE 2013

Monsieur le Recteur

Mesdames & Messieurs les Membres du CHSCTA

En cette rentrée, bien plus difficile sur le terrain que relatée par les médias, pour l'ensemble des personnels, administratifs et enseignants, titulaires ou contractuels, Force Ouvrière persiste à souligner la contradiction entre les affichages en terme d'amélioration de la santé au travail et, notamment, la situation dans les services ou l'allongement des carrières, imposé par les réformes successives des retraites, au détriment de la santé des salariés.

Contradiction également avec les suppressions d'emploi ou la précarisation de contractuels qui détériorent les conditions de travail, aggravent le stress et multiplient les risques professionnels. FO rappelle que la grande majorité des troubles psycho-sociaux dont souffrent nos collègues sont la résultante des suppressions massives d'emplois et des réformes entreprises ces dernières années et réaffirmées depuis un an : Réforme du lycée, réforme des STI, mastérisation, REATE, PFR (Prime Fonction Résultat)... Les RPS ne peuvent être traités en eux-mêmes sans remettre en cause cette politique qui se poursuit et s'aggrave. Force Ouvrière affirme que la meilleure façon de prévenir les risques psycho sociaux, c'est de ne pas les provoquer.

Nous réaffirmons les déclarations du Comité Confédéral National de la cgt Force Ouvrière, présidé par son Secrétaire Général, Jean Claude Mailly: «Le Comité Confédéral confirme son opposition à la territorialisation de l'école publique mise en œuvre par la loi de refondation de l'école. Il s'oppose à «l'acte II de la refondation» qui vise à adapter les statuts des

fonctionnaires aux nouvelles «missions». Le Comité Confédéral confirme son opposition à la mise en œuvre du décret sur les rythmes scolaires qui s'effectue dans le plus grand désordre, au mépris des conditions de travail des élèves et des enseignants, en introduisant des inégalités d'une commune à l'autre, d'une école à l'autre.

Le Comité Confédéral rappelle la position constante de la cgt FO de défense de l'école publique comme une école républicaine nationale et laïque définie par un cadre national de fonctionnement et le statut de fonctionnaire d'Etat des personnels sans lesquels il n'y aurait plus d'égalité dans l'accès au droit à l'instruction et à la qualification."

La mise en place de la réforme des rythmes scolaires impose aussi aux Professeurs des écoles, notamment des déplacements, donc des coûts supplémentaires, des amplitudes de travail importantes, un jour de travail hebdomadaire supplémentaire et de nombreux mercredis après-midi en réunions. Les situations des temps partiels, des remplacements, sont confuses.

La gestion de cette réforme fait apparaître des facteurs de tension chez les personnels administratifs en sous-effectifs, en Gironde tout particulièrement, où les conditions de travail des personnels de la DSDEN étaient déjà et restent, pour FO, plus que préoccupantes (une enquête CHSCTA, en urgence nous paraît indispensable, les avis du CHSCTD 33 n'ayant rien changé à la situation constatée).

De plus, la considération en termes de salaires nets pour l'ensemble des personnels, loin derrière les moyennes européennes pour un horaire moindre, n'est pas à la hauteur. Ces salaires nets vont encore baisser en janvier !

Les suicides qui se produisent hélas dans l'EN montrent aussi qu'il y a urgence quels que soient les postes exercés. D'ailleurs le bilan sur les accidents de travail ne tient pas compte de la réalité, puisqu'aucun suicide ou tentative de suicide, de collègues, avérés ou non, n'y est répertorié.

La transformation des CHS en CHSCT n'a pas été un simple changement de sigle mais une nouvelle donne dans la prise en charge de la santé et de la sécurité au travail dans l'Education Nationale. Les conditions de travail doivent être affrontées même si cela touche à l'organisation du travail.

La FNEC FP-FORCE OUVRIERE demande que l'on poursuive de façon plus forte l'application de la législation et, en particulier, du décret 82-453 modifié.

Force Ouvrière revendique la mise en place d'enquêtes systématiques et plus réactives de notre CHSCT dans toutes les situations d'Accident de Travail, ou de presque accident, prévues dans le cadre de la loi.

Force Ouvrière revendique toujours une médecine de prévention conforme à la loi et aux décrets 82-453 du 28 mai 1982 modifiée et 95-680 du 9 mai 1995 (art. 22) prévoyant les visites médicales annuelles pour chaque agent, dans les conditions fixées par le Code du Travail (art. R 4624-28) et les recrutements nécessaires. Ce ne sont pas des suivis par catégorie de personnels que nous demandons. Force Ouvrière invite l'ensemble des personnels à demander cette visite médicale. Dans notre académie, nombre de personnels n'ont jamais eu de visite de prévention, ni annuelle, ni la visite médicale quinquennale !

Force Ouvrière attend toujours, comme les personnels la suppression, du jour de carence, annoncée il y a plusieurs mois par le Ministre de la Fonction Publique.

Pour Force Ouvrière, la réalisation du DUER ne doit pas être l'occasion d'imposer un travail supplémentaire et formel. Elle doit permettre une véritable appropriation des règles de santé et de sécurité, de l'identification des risques et de leur prévention. Du temps doit être mis à disposition pour participer à cette élaboration. Nous déposerons un vœu.

Force ouvrière demande encore et toujours la diffusion du guide élaboré par le CHSCTM concernant la protection fonctionnelle.

Enfin, concernant le fonctionnement des CHSCT, nous demandons que l'obligation d'affichage des membres de CHSCT et, en particulier, des représentants des personnels, soit effective dans chaque service, école ou établissement de l'Académie, ce qui n'est toujours pas le cas, comme celle des registres obligatoires.

FO constate qu'il reste donc toujours énormément à faire pour prévenir les risques et améliorer réellement la santé des agents dans le cadre légal en vigueur pour les CHSCT.

Pour la FNEC-FP-FO
Jean François LAREQUIE